

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 5 février 2019: «Pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-397 au Conseil administratif le 5 février 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, l'espace de vie infantine (EVE) Baud-Bovy fait partie de la Fondation du Secteur petite enfance de l'Université de Genève, qui accueille 273 enfants au total dont 76 à Baud-Bovy (données mars 2020). La fondation est subventionnée à 50% par l'Université et à 50% par la Ville de Genève. Les places sont réparties selon cette même logique, pour un montant total d'environ 7 millions de francs. Quant aux pensions des enfants, celles-ci représentent un montant d'environ 2 millions de francs de recettes par année.

Le Conseil administratif partage les préoccupations des pétitionnaires quant à la sauvegarde du jardin attenant à cette structure d'accueil. En effet, celui-ci est menacé par les travaux d'aménagement des nouveaux locaux des Archives de l'Etat de Genève. Mis à la disposition de l'EVE, à bien plaisir, par l'Etat de Genève, ces 1300 m² d'espaces extérieurs auraient pu être réduits à 150 m², avant de revenir à 350 m², une fois les trois ans de travaux terminés. Les pétitionnaires réclament environ 700 m² sur les 1300 m² initiaux.

Concernant les espaces extérieurs, les directives du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) n'obligent pas les communes à se doter de préaux pour les enfants. Cependant, le Service de la petite enfance (SDPE) estime que les enfants doivent avoir l'opportunité d'être en extérieur, dans des espaces verts, la journée, en particulier eu égard à la densité très importante de la Ville de Genève. Dans ce sens, la Ville de Genève a interpellé les autorités cantonales.

Selon une récente correspondance du conseiller d'Etat Serge Dal Busco, une solution a été trouvée pour doubler la surface de jardin à l'issue des travaux (plus de 700 m²).

A noter qu'aucune concession supplémentaire ne sera faite. En effet, le courrier du conseiller d'Etat rappelle qu'il est question d'un «[...] ouvrage important pour la préservation du patrimoine écrit. Depuis des dizaines d'années, les conditions de

conservation des Archives d'Etat se péjorent au point que la situation a été reconnue comme un risque majeur pour le canton en 2014. Ce patrimoine, qui couvre plus de mille ans de ressources, parvenu jusqu'au XXI^e siècle malgré les aléas de l'Histoire, est aujourd'hui en danger. Il dépasse largement les frontières de notre République et contribue à son rayonnement international [...].»

Quant aux nuisances sonores durant les travaux, la question a également été soulevée par les pétitionnaires. Les aménagements discutés avec l'Etat prévoient qu'aucun bruit lié aux travaux ne se fasse entendre durant les heures de sieste. Un maître de chantier sera en relation constante avec l'EVE durant leur durée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder